

Fonds de dotation AKAT

**19 rue des Trois Frères
75018 PARIS**

**SIREN : 849 087 473
APE : 9499Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Fonds de dotation AKAT

**19 rue des Trois Frères
75018 PARIS**

SIREN : 849 087 473
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation AKAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

AKAT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos 31/12/2020

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Règles générales en page 11 de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques : rapport d'activité et autres documents adressés aux membres de l'conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés membres de l'conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



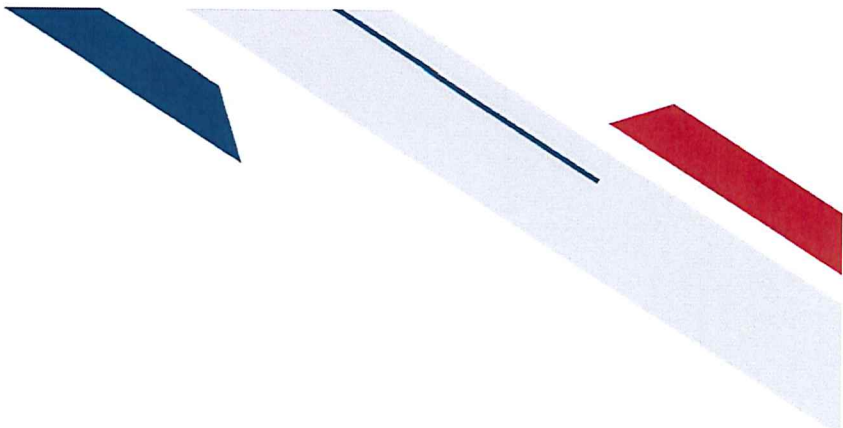
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Catherine SAGE
Associée





COMPTES ANNUELS



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 207 693		1 207 693	1 207 693
Constructions	966 154	33 487	932 667	960 444
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 725 186	32 238	5 692 947	5 349 743
Immob. en cours / Avances et acomptes	227 159		227 159	9 302
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	869 758		869 758	869 758
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	8 995 949	65 725	8 930 224	8 396 940
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 823		1 823	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				1 352 454
Divers				
Valeurs mobilières de placement				50 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	424 264		424 264	534 257
Charges constatées d'avance	1 967		1 967	
Total II	428 054		428 054	1 936 711
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 424 003	65 725	9 358 278	10 333 651

Net au
31/12/20Net au
31/12/19

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

Première situation nette établie

Fonds statutaires

Dotations non consommables

Autres fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds statutaires avec droit de reprise

Autres fonds propres avec droit de reprise

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres réserves

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous-total)

Fonds propres consommables

9 229 845

9 777 812

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Droit des propriétaires (commodat)

Total I

9 229 845

9 777 812

FONDS REPORTES ET DEDIES

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

Total II

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

Total III

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés

Emprunts

Découverts et concours bancaires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Emprunts et dettes financières diverses

500 000

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

110 813

37 097

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

17 620

18 742

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Produits constatés d'avance

Total IV

128 433

555 839

Ecart de conversion - Passif (V)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

9 358 278

10 333 651

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 13/02/19 au 31/12/19 11 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	1 823	
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	1 823	
Produits de tiers financeurs	560 428	282 455
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. comptable	560 428	282 455
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	9	
Total I	562 259	282 455
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		1 173
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	280 962	151 825
Aides financières	97 100	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 810	1 327
Salaires et traitements	131 362	81 471
Charges sociales	37 551	36 102
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	55 050	10 675
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	295	2
Total II	608 130	282 574
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-45 871	-119
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	119 785	157
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	28	
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	119 813	157
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	73 915	
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	73 915	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	45 898	157
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	27	38
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V		

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 13/02/19 au 31/12/19 11 mois
--	---------------------------------------	---------------------------------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions

Total VI

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)

Participation des salariés aux résultats (VII)

Impôts sur les bénéfices (VIII)

	27	38
--	----	----

Total des produits (I + III + V)	682 073	282 612
----------------------------------	---------	---------

Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	682 073	282 612
---	---------	---------

EXCEDENT OU DEFICIT

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

137 000

1 600

TOTAL

138 600

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature

Mise à disposition gratuite

Personnel bénévole

TOTAL

137 000

1 600

138 600

DESCRIPTION

AKAT est un établissement permanent établi en France dont l'activité principale consiste à animer **KADIST**, une organisation interdisciplinaire d'art contemporain dotée d'une collection d'art contemporain internationale. KADIST reçoit des artistes en résidence et présente des expositions, des publications et des événements publics.

Ces activités sont conduites en partenariat avec une organisation sans but lucratif distincte qui anime un projet similaire à San Francisco.

www.kadist.org

En outre, AKAT développe des partenariats avec des organisations d'intérêt général s'inscrivant dans sa mission sociale.

MISSION :

Pour KADIST, l'art est moteur de transformation sociale, les artistes abordant souvent des questions clés de notre époque.

> Organisation à but non lucratif, KADIST illustre cette vision à travers les missions suivantes :

- développer une collection d'art contemporain international, et la diffuser à travers des expositions et sur internet
- soutenir les artistes de sa collection en organisant des résidences et des expositions
- réaliser des expositions et des événements d'art contemporain dans son espace à Paris
- créer des partenariats culturels avec des lieux en France et à l'étranger

Présentation AKAT KADIST

MOYENS :

> Pour réaliser les missions de KADIST, AKAT dispose des moyens d'action suivants :

- Equipe et réseau international :

-Une équipe de 4 personnes (3 à plein temps et un agent d'entretien à temps partiel), ainsi que des stagiaires recrutés pour six mois.

-Un « fellowship » dédié à la recherche autour de la collection : un/e jeune chercheur/se est sélectionné et reçoit une bourse de recherche pour travailler sur la collection pendant six mois.

-Un comité d'acquisition pour la collection

- Espaces :

AKAT dispose des espaces suivants pour la conduite de ses activités :

* la galerie d'exposition au 21 rue des Trois Frères, 75018 Paris

* au 19bis rue des Trois Frères :

-un espace d'événement dédié aux conversations, projections, réunions

-un bureau pour l'équipe

-deux appartements pour les résidents invités (artistes ou commissaires d'exposition) en lien avec la programmation

- La collection

La collection sert de point de départ et de ressource pour les programmes de KADIST. Les artistes représentés dans la collection sont nommés par un réseau international de conseillers et les œuvres sont sélectionnées par un processus démocratique. La collection sert d'aide à la recherche, identifiant un groupe transnational d'artistes dans le vaste paysage du monde de l'art contemporain.

- Moyens financiers

- Budget de fonctionnement de KADIST : 575 000 Euros/an
- Budget d'acquisition de la collection KADIST : 300 000 Euros/an

Activité et faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'épidémie du Covid-19 a été déclarée pandémie mondiale par l'OMS le 11 mars 2020. L'état d'urgence promulgué en France en mars 2020 s'est accompagné de mesures sanitaires et économiques, notamment des mesures de confinement. Dans ce cadre, le Fonds de dotation a pris les mesures nécessaires pour placer l'ensemble des collaborateurs de la structure en télétravail et leur permettre de continuer à assurer leur mission.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AKAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 9 358 278 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

A titre d'information, l'exercice précédent recouvrait la période du 13/02/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A titre de comparaison, l'exercice précédent s'est déroulé sur une période du 13 février 2019 au 31 décembre 2019.

Les nouvelles dispositions du règlement ANC 2018-06 du 26 décembre 2018 précèdent l'ajout en partie basse du compte de résultat d'un volet spécifique dédié aux contributions volontaires en nature.

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Valeur d'entrée :

Au coût d'acquisition pour les immobilisations acquises à titre onéreux constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris les taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) ;
- des coûts directs attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées ;
- et sous déduction d'une valeur résiduelle si cette dernière est significative et mesurable.

Règles et méthodes comptables

A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché. Pour la collection d'oeuvre d'art, il a été considéré par prudence que la valeur vénale correspondait à la valeur d'achat des oeuvres d'art.

Options retenues :

+ Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

+ Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

+ Méthode de décomposition des immobilisations :

Les biens immobiliers ont été décomposés par composants.

Oeuvres d'art

AKAT a reçu dans le cadre de sa constitution des oeuvres d'art. Celles-ci sont listées et sont reprises dans la comptabilité pour leur valeur d'apport. En cas d'identification d'un indice de valeur, une analyse est effectuée pouvant conduire à la constatation d'une dépréciation.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Biens décomposables

La décomposition et les durées d'amortissement sont présentées ci-dessous :

Rubrique	répartition	Mode	Durée
Terrain	50 %	Non amortissable	
Composant Gros Oeuvre	30 %	Linéaire	40 ans
Composant Facades	10 %	Linéaire	25 ans
Composant Installations et Agencements	10 %	Linéaire	10 ans

Biens décomposables

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	1 207 693			1 207 693
- Constructions sur sol propre	966 154			966 154
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	241 539	71 523		313 062
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 686		5 686
- Emballages récupérables et divers	5 113 169	293 269		5 406 438
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	9 302	66 810		227 159
Immobilisations corporelles	7 537 857	437 288		8 126 191
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	869 758			869 758
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	869 758			869 758
ACTIF IMMOBILISE	8 407 615	437 288		8 995 949

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		437 288		437 288
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		437 288		437 288
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI URBSIS 75018 PARIS	1 382 728	1 818 053	47,86	83 707

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	869 758	869 758			119 671
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	5 710	27 777		33 487
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 965	26 749		31 714
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		525		525
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 675	55 050		65 725
ACTIF IMMOBILISE	10 675	55 050		65 725

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 790 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 823	1 823	
Autres			
Charges constatées d'avance	1 967	1 967	
Total	3 790	3 790	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Partenaires - frais à refacturer	1 823
Total	1 823

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	9 777 812		12 460	560 427	9 229 845
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	9 777 812		12 460	560 427	9 229 845

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 128 433 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 813	110 813		
Dettes fiscales et sociales	17 620	17 620		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	128 433	128 433		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 500 000

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	14 759
Dettes provis. pr congés à payer	8 027
Charges sociales s/congés à payer	3 131
Provision Formation continue à vers	2 337
Total	28 253

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 967		
Total	1 967		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Ces sommes sont des montants TTC.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		5	5	5

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont prises en compte pour cette année 2020.

a - Bénévolat

Ce dernier correspond aux heures des administrateurs que ces derniers ont allouées pour faire fonctionner le Fonds de dotation, hors mandats.

Pour cette année 2020, ces derniers ont passées 80 heures et, sont valorisées à 1 600 Euros.

b - Avantage en Nature.

Le fonds de dotation bénéficie d'un usage à titre gracieux de locaux parisiens dont « l'équivalent loyer » peut être appréhendé comme suit :

- Locaux Paris 18ème, superficie : 238 m2 - Montant : 40.000 €,
- Locaux Paris 4ème, superficie 148 m2 - Montant : 97.000 €.